SAS AB SERVICES & CO
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 500 EUROS
Siège social: 80 AVENUE BERANGER
63300 THIERS

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 DECEMBRE 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois et le Quinze DECEMBRE à 18 Heures, s'est tenue au lieu du siège social une Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir signé les statuts de la société

Sont présents ou représentés :

- *Monsieur BENABED Bensaber Mohamed*
 propriétaire de 1 275 actions, ci... 1 275 actions

- *Madame BENABED Norah*
 propriétaire de 625 actions, ci... 625 actions

- *Madame BENABED Dounia*
 propriétaire de 600 actions, ci... 600 actions

Total égal au nombre d'actions composant le capital social, soit **DEUX MILLE CINQ CENT** actions, ci... 2 500 actions

L'Assemblée est présidée par *Monsieur BENABED Bensaber Mohamed*

Les associés habilitent le Président comme fondé de pouvoir, pour certifier valablement tous les extraits ou copies du présent procès-verbal.

La totalité des membres de ladite société étant présents, le Président déclare qu'il est possible, conformément aux dispositions statutaires, de procéder, dans le sens des dispositions de l'article 49 alinéa 2 de la Loi du 24 juillet 1966, à la nomination des premiers organes de direction de la société.

Le président ouvre la discussion. Un échange de vues intervient, puis, à l'unanimité, ***Monsieur BENABED Bensaber Mohamed*** est nommé Président, sans limitation de durée, lequel accepte sa fonction et déclare n'être frappé d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la Loi.

Il disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

La rémunération de la Présidence sera fixée ultérieurement. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT

B.B. B.N B.D

Madame BENABED Norah est nommée Directrice Générale, sans limitation de durée, laquelle accepte ses fonctions et déclare n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la Loi.

Il est convenu que la Directrice Générale ne sera pas rémunérée durant les 12 premiers mois d'activité. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTRICE GENERALE

Madame BENABED Dounia est nommée Directrice Générale, sans limitation de durée, laquelle accepte ses fonctions et déclare n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance édictées par la Loi.

Il est convenu que la Directrice Générale ne sera pas rémunérée durant les 12 premiers mois d'activité. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

BON POUR ACCEPTATION DES FONCTIONS DE DIRECTRICE GENERALE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

FAIT A THIERS
LE 15/12/2023
EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX dont un pour l'enregistrement et l'autre pour l'accomplissement des formalités consécutives.

Monsieur BENABED Bensaber Mohamed (1)

Bon pour acceptation des fonctions de Président à compter de ce jour

Madame BENABED Norah (2)

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice Générale à compter de ce jou

Madame BENABED Dounia (2)

Bon pour acceptation des fonctions de Directrice générale à compter de ce jour.

(1) - Bon pour acceptation des fonctions de Président à compter de ce jour
(2) - Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général à compter de ce jour

B.B B.N B.D